

Image not found or type unknown



Minimum vieillesse a 60 ans.

Par **cesar**, le **22/06/2009** à **16:58**

Bonjour,
ma femme a fait sa demande de retraite suite a la rupture des indemnités de
chomage(automatique a 60 ans)elle est inapte au travail.n'a-t-elle pas droit au minimum
vieillesse,elle a cotisé 90 trimestres en tout sur la base du smic,merci d'avance pour vos
reponses.